



Retraites : prêts et déterminés

Le Gouvernement s'arc-boute sur une énième « contre-réforme » des retraites qui, selon les meilleurs experts, n'est ni urgente, ni socialement juste au regard du choix du recul de l'âge légal de départ en retraite. Certes, nous vivons plus longtemps que dans les années 50 et c'est une bonne nouvelle, mais l'espérance de vie stagne depuis plusieurs générations et celle en bonne santé diminue.

Déjà, à huit reprises, notre régime de retraite par répartition a été réformé et, à chaque fois, on nous disait que c'était pour le sauver, que cette fois-ci, c'était la dernière et qu'il n'y avait pas d'alternative. Ce ne sont que des éléments de langage ânonnés, les raisons sont ailleurs !

L'objectif est de faire payer aux travailleurs et aux retraités le coût des crises successives en répondant aux injonctions des technocrates européens pour favoriser la maximisation des profits des multinationales. S'il y a des personnes qui vivent au-dessus de leurs moyens, ce n'est pas du côté des salarié.e.s qu'on les trouve !

A la RATP, les conditions d'ouverture des droits à la retraite sont bien loin des fantasmes décrits par les membres du Gouvernement à longueur de plateaux de télévision et du discours des éditorialistes convertis aux politiques néolibérales, économiquement et socialement destructrices.

Nous rappelons donc, qu'à chaque « contre-réforme » mise en œuvre, notre régime particulier a été impacté. Les agents subissent ainsi depuis toujours les effets de l'allongement de durée de cotisations ou du recul de l'âge de départ en retraite. Ce dernier avait le mérite de tenir compte des contraintes subies et de la pénibilité engendrée au cours de la carrière, ce qui sera de moins en moins vrai avec la suppression des bonifications depuis 2009. L'anomalie, dans notre pays, est que de nombreux métiers très exposés à de la pénibilité ne bénéficient toujours pas, dans le cadre du régime général, de dispositif de départ anticipé.

La clause du « grand-père » ne protège en rien contre le recul de l'âge ou les modifications de la durée de cotisation, les effets de la décote reculant déjà mécaniquement le départ. Pour les nouveaux embauchés, c'est la non prise en compte de la pénibilité propre à leur activité. C'est inacceptable !

Pour toutes ces raisons, la CGT-RATP, FO Groupe RATP, UNSA Groupe RATP et la CFE-CGC Groupe RATP mettront tout en œuvre pour s'opposer à cette « contre-réforme » car d'autres solutions de financement existent. Dans la période, il y a de nombreux sujets bien plus urgents à traiter (inflation, salaires, hôpital, ré-industrialisation, indépendance énergétique, conflits internationaux...) auxquels le Gouvernement doit s'atteler en priorité.

Paris, le 11 janvier 2023